



terrain d'arts
en loire-atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N°2025-33

OBJET

• REPORT SUBVENTION DRAC •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
DATE DE CONVOCATION Le 25 novembre 2025	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS
	BIR Cécile - titulaire ALEMANY Jérôme - suppléant		X	
	COUÉ Julien			X
	DUBEAU Christine	X		
	GERARD ANNE ou son représentant	X		
NOMBRES DE MEMBRES	GERMAIN THOMAS Patrick	X		
EN EXERCICE	GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire BESSIÈRE Ugo - suppléant	X		
16	JANSEN Louise – titulaire RETIF Ludovic - suppléant	X		
PRÉSENTS	LE BALH Nina – titulaire RUSSON Gaetane - suppléante	X		
9	LE MOULLEC Catherine		X	
REPRÉSENTÉS	MAGRE Vincent			X
1	MARTINEAU David – titulaire BIGEARD Myriam - suppléante	X		
VOTANTS	PARAGOT Agnès – titulaire BOUVAIS Erwan - suppléant			X
11	POIROUT Dominique – titulaire FETIVEAU Yannick - suppléant	X		
12	SALLE Fanny – titulaire OUDAERT Nicolas - suppléant	X		
13	SEASSAU Aymeric – titulaire BOURDON Émilie - suppléante			X
14	THEBAULT Alexandre – titulaire LEROY Isabelle - suppléante			X



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2025-33

OBJET

• REPORT SUBVENTION DRAC •

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu les statuts de l'EPCC MIXT dans ses articles 11 et 12 relatifs aux attributions du Conseil d'administration et de la présidence du conseil d'administration

Vu la délibération 2024-17 portant sur l'approbation du budget primitif 2025 lors du CA du 19 décembre 2024

Vu la délibération 2025-07 portant sur l'affectation du résultat 2024

Vu la délibération 2025-10 portant sur la DM1 du budget 2025

Considérant l'annonce de l'Etat à l'automne 2025 d'abonder à hauteur de 250 000 euros via une subvention complémentaire dès l'année 2025 pour un programme d'activité 2025/2026.

Considérant que le programme d'activité de l'Établissement Mixt construit en 2024 pour une mise en œuvre en 2025 ne prenait pas appui sur cette subvention complémentaire.

Sous réserve de l'obtention effective de cette subvention et d'un arrêté d'attribution de la subvention avant le 31/12/2025, il est proposé au conseil d'administration d'affecter à l'exercice 2026 cette subvention de 250 000 euros de l'Etat pour financer le fonctionnement de l'établissement rénové et le programme d'activité 2026



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDENT

Article 1 :

D'affecter à l'exercice 2026 cette subvention de 250 000 euros de l'Etat pour financer le fonctionnement de l'établissement rénové et le programme d'activité 2026, sous réserve de l'obtention effective de cette subvention et d'un arrêté d'attribution de la subvention avant le 31/12/2025.

À :

L'unanimité

.....vote « POUR »

.....vote « CONTRE »

.....« ABSTENTION »

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Nantes, le 5/12/2025
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20251205-2025_33-DE